natagora
Bruxelles

Le 24 février 2021

Au Collège des Bourgmestre et Échevins
Ville de Bruxelles
Secrétariat de la commission de concertation
Département Urbanisme de la Ville de Bruxelles
Centre administratif
Boulevard Anspach 6
1000 Bruxelles

Objet : Référence communaleH1389/2016 - Rue des Horticulteurs
1020 Bruxelles - Construire, reconstruire, transformer et/ou placer une installation fixe avec l'intervention obligatoire d'un architecte

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Nous vous adressons nos remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique relative à ce projet de constructions :

La réalisation de ce projet impacterait lourdement la qualité écologique d'une étendue verte de la Ville de Bruxelles. Cet espace vert sert de refuge pour la biodiversité et constitue un élément du maillage vert bruxellois dans son ensemble. Cette haute valeur biologique est d'autant plus importante qu'elle concerne les espèces indigènes de Belgique.

Cet espace représente un important réservoir pour la faune et la flore locale, un endroit unique dans cette partie de Bruxelles qui abrite plusieurs parcs de qualité paysagère incontestable, mais aucune autre zone naturelle. C'est d'ailleurs pour cela qu'un statut de zone verte avait été demandé par Bruxelles-Nature, dont nous sommes membres par ailleurs, lors des différentes enquêtes publiques relatives aux projets de PRAS, PRD et PCD. Il s'agit d'une zone de développement dans le réseau écologique bruxellois, il nous parait dès lors étonnant qu'il soit acceptable d'imperméabiliser les sols dans ce type d'endroit. Nous voyons dans ce site un potentiel important pour un parc naturel humain admis avec une gestion de type agro-pastorale itinérante par exemple.

Même si l'inventaire en termes de faune et de flore s'est largement étoffé dans le cadre de cette enquête publique, (contrairement aux précédentes), nous regrettons fortement qu'une étude précise en termes de biodiversité n'ait pas été réalisée par rapport au patrimoine arboricole du site. En effet, les abatages prévus sur ce site vont fortement impacter la

biomasse d'insectes présentes sur le site globalement ainsi que toutes les opportunités de gitage pour les chauves-souris et pour les oiseaux utilisant les vieux arbres comme lieux de nidification, comme abri, ect... A titre d'exemple, un point d'écoute « chauves-souris » est situé à proximité de ce site et une grande variété de chauves-souris y a été identifiée : Sérotine commune, Murin de Daubenton, Noctule, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle commune et Oreillards indéterminés. Nous estimons qu'au vue des spécificités du site et sans cette analyse précise, l'autorité publique n'a pas tous les éléments pour autoriser les ces abatages.

Il nous a semblé important de spécifier que nous nous réjouissons que des toitures végétalisées soient envisagées, d'autant plus des toitures avec plus de 30 cm de substrat. Néanmoins, cela n'est nullement une compensation à la perte de biodiversité occasionnée par les aménagements prévues dans ce dossier. L'installation de cette construction détruit entièrement la zone ouverte sur cette parcelle. Plus globalement, au moment où tant la Wallonie que la Flandres développent une stratégie Stop Béton, il nous semble essentiel en Région de Bruxelles-Capitale que cette réflexion se mette en place. Les ressources naturelles ne sont pas renouvelables à l'infini. Le vent est a priori renouvelable, mais pas les m² de surface au sol : on a affaire à une surface limitée de facto. De plus, une fois un sol artificialisé, sa qualité biologique diminue fortement.

Nous tenons aussi à rappeler ici les différents rôles qu'incarnent les espaces verts de Bruxelles dont le « Donderberg » : leur rôle d'effet tampon sur le « climat urbain » (évapotranspiration, régulateurs thermiques…), de protecteurs de la qualité de l'air, de puits de carbone, de contrôleur des eaux pluviales, d'agrément visuel et participant aux sentiments de bien-être des citadins.

Nous ne sommes pas convaincus par les mesures prises visant à éviter, supprimer ou réduire les incidences négatives du projet. Par exemple, aucune mesure en termes de pollution lumineuse n'est prise alors que de nombreuses espèces de chauves-souris sont présentes potentiellement sur le site ou à proximité.

En conclusion, nous considérons ce projet comme une menace pour le patrimoine naturel et paysager, avec atteinte au maillage vert bruxellois.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Échevins et membres de la commission de concertation, l'expression de notre considération distinguée

Pour Natagora Bruxelles,

Amandine Tiberghien